



## Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2022

**Exploitant** : ROCHE DES ARNAUDS (MAIRIE DE LA) - **Gestionnaire du réseau** : ROCHE DES ARNAUDS (MAIRIE DE LA)

### Protection des captages d'eau potable

2 captages d'eau potable alimentent les réseaux. L'état d'avancement des procédures de protection de ces captages est le suivant : 2 Procédures de protection terminées.

**Bactériologie** : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
LA ROCHE DES ARNAUDS+SERIGONS	11	0	100
LES ROUX ET LES BAUX	9	1	88,9

**Dureté** : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
LA ROCHE DES ARNAUDS+SERIGONS	3	9,5	9,2	9,9	Eau très peu calcaire.
LES ROUX ET LES BAUX	5	10,8	9,2	13,2	Eau peu calcaire.

**Nitrates** : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
LA ROCHE DES ARNAUDS+SERIGONS	4	0	1,3	0,9	1,6
LES ROUX ET LES BAUX	6	0	1,2	0,9	1,6

**Fluor** : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
LA ROCHE DES ARNAUDS+SERIGONS	1	0	0,09	0,09	0,09
LES ROUX ET LES BAUX	1	0	0,09	0,09	0,09

**Pesticides** : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de paramètres analysés	Nb de mesures non conformes	Concentration maxi rencontrée en µg/l
LA ROCHE DES ARNAUDS+SERIGONS	1	188	0	0
LES ROUX ET LES BAUX	1	188	0	0

**Sulfates** : Composé naturel des eaux, dont la concentration varie selon les caractéristiques hydrogéologiques. La teneur maximale de référence est de 250 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb d'analyses non conformes	% de conformité	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
LA ROCHE DES ARNAUDS+SERIGONS	3	0	100	9,7	9,5	9,9
LES ROUX ET LES BAUX	5	0	100	6,6	1,5	9,9

**Arsenic** : Élément chimique dont la présence naturelle est liée aux caractéristiques hydrogéologiques du secteur. La teneur ne doit pas excéder 10 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb d'analyses non conformes	% de conformité	Moyenne en µg/L	Mini en µg/L	Maxi en µg/L
LA ROCHE DES ARNAUDS+SERIGONS	1	0	100	0	0	0
LES ROUX ET LES BAUX	1	0	100	0	0	0

\*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en février 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)**  
**Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



## Le contrôle sanitaire

- Au titre du contrôle sanitaire réglementaire, l'Agence Régionale de Santé effectue périodiquement des analyses. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du volume produit.
- Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé par le ministère de la Santé.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la mairie de votre commune où ils doivent être affichés.



## Conseils

- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le au distributeur.
- Quelques gestes simples permettent d'améliorer le goût et la qualité de l'eau : laissez couler quelques instants jusqu'à obtenir une eau fraîche avant de remplir les bouteilles et conservez-les au frais.
- Dans les habitations anciennes équipées de canalisations en plomb, ces gestes simples permettent aussi de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau utilisée pour la consommation. Se renseigner auprès du propriétaire ou du syndic sur la présence ou non de telles canalisations dans les immeubles.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire.